



Groupe de travail « Pou rouge de Californie » *Aonidiella aurantii* (Mask.)

Groupe Technique : AREFLEC – CANC – CANICO – CAP – CAPIC – CDA2B – CIVAM Bio Corse – FREDON – OPAC
OPAMA – SICA CASINCA – TERRE D'AGRUMES

Avertissement Agrumes : POU ROUGE de CALIFORNIE

24 août 2011

Nous assistons actuellement à un deuxième essaimage de larves L1. Les observations et comptages effectués par le groupe technique sur les parcelles de référence montrent que le seuil d'intervention est atteint avec **61 % et 70 % de larves L1** mobiles et fixées, **respectivement à Aléria et à Borgo.**

Nous vous conseillons de réaliser une intervention **dans les vergers infestés et /ou sur foyer d'infestation uniquement** (présence confirmée du Pou rouge de Californie).

Les produits homologués contre le Pou Rouge de Californie sont :

- **Reldan®**, préconisé à 0,3 L/HL (mouillage jusqu'à 2000 L/Ha) ;
- **Huiles blanches** : préconisées à 2% (mouillage minimum de 2000L/Ha) ;
- **Movento®** : Traiter à 0,19 L/HL pour un mouillage de 1000 L/Ha.

Mais sur le pic, nous vous recommandons d'utiliser le Reldan® et/ou l'huile.

Attention

L'utilisation du **Reldan® est limitée à 2 applications**, espacées de 60 jours et le délai avant récolte est de 28 jours.

De même, l'utilisation du **Movento® est limitée à 2 applications** et le délai avant récolte est de 21 jours.

Conditions d'application des huiles : température inférieure à 28°C, arbres irrigués, pas de vent.

Prenez contact avec votre technicien pour toute décision d'intervention.